

BIENVENUE AU PARC À CHIENS!

VILLE DE SAINT-PIE



CODE DE BONNE CONDUITE

Ouvert de
7h à 22h

- Garder son chien en laisse jusqu'à la zone de transition.
- Faire preuve de vigilance à la sortie et à l'entrée et garder les portes fermées derrière soi.
- Maintenir les lieux propres: ramasser les excréments et en disposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Rester dans la section prévue pour les chiens de la taille du sien (les petits avec les petits, les grands avec les grands).
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le chien demeure entièrement sous la responsabilité de son gardien, qui doit assurer une surveillance constante et demeurer en contrôle de son animal.
- Limite de 2 chiens par personne pour assurer une surveillance adéquate.

NE SONT PAS ADMIS DANS LE PARC

- Les chiens agressifs
- Les chiens démontrant des signes de maladie et de parasites
- Les chiens non vaccinés (rage, toux de chenil)
- Les femelles en chaleur
- Les chiots de moins de 4 mois



Fréquenter un parc à chiens comporte des risques, car les animaux demeurent imprévisibles. En ce sens, aucun recours ne pourra être entrepris contre la Ville de Saint-Pie advenant un incident ou un accident. Le gardien du chien doit assumer la responsabilité légale de son chien ainsi que des dommages causés.